

EB120.R12 Usage rationnel des médicaments

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les progrès en matière d'usage rationnel des médicaments, et notamment l'amélioration des médicaments destinés aux enfants ;¹

RECOMMANDE à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :²

La Soixantième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport sur l'usage rationnel des médicaments : le point sur la mise en oeuvre de la stratégie des médicaments de l'OMS ;

Rappelant le rapport sur l'usage rationnel des médicaments par les prescripteurs et les patients, étudié à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé et suivi par l'adoption de la résolution WHA58.27 sur l'amélioration de l'endigement de la résistance aux antimicrobiens ;

Rappelant les résolutions WHA39.27, WHA41.16 et WHA47.13 sur l'usage rationnel des médicaments, WHA41.17, WHA45.30 et WHA47.16 sur les critères éthiques applicables à la promotion des médicaments, WHA43.20 et WHA45.27 sur le programme d'action de l'OMS pour les médicaments essentiels, WHA47.12 sur le rôle du pharmacien à l'appui de la stratégie pharmaceutique révisée de l'OMS, WHA49.14 et WHA52.19 sur la stratégie pharmaceutique révisée, WHA51.9 sur la publicité, la promotion et la vente transfrontières de produits médicaux par Internet, WHA54.11 sur la stratégie pharmaceutique de l'OMS ;

Reconnaissant les efforts déployés par l'OMS en collaboration avec les gouvernements, les universités, le secteur privé et les organisations non gouvernementales dans les domaines liés aux systèmes de prestation des soins de santé et aux programmes d'assurance-maladie, pour améliorer l'usage des médicaments par les prescripteurs, les dispensateurs et les patients ;

Attentive aux composantes essentielles de la stratégie de l'OMS pour promouvoir l'usage rationnel des médicaments ;³

Souhaitant promouvoir l'usage rationnel scientifiquement fondé des médicaments par les prestataires et les consommateurs et assurer un meilleur accès aux médicaments essentiels ;

Consciente que l'usage non rationnel des médicaments demeure un problème urgent et généralisé dans le secteur public et le secteur privé de la santé des pays développés comme des pays en développement, ce qui a des conséquences graves en termes d'issues sanitaires pour les

¹ Document EB120/7.

² Voir à l'annexe 6 les incidences financières et administratives qu'aura cette résolution pour le Secrétariat.

³ Document WHO/EDM/2004.5.

patients, de réactions indésirables aux médicaments, d'accroissement de la résistance aux antimicrobiens et de gaspillage des ressources ;

Constatant que l'on ne pourra parvenir à appliquer avec succès les résolutions précédentes sur la résistance aux antimicrobiens sans aborder le problème mondial de l'usage non rationnel des médicaments ;

Reconnaissant que de nombreux pays ne disposent ni d'une autorité de réglementation pharmaceutique rigoureuse, ni d'un programme ou d'un organisme national en bonne et due forme pour promouvoir l'usage rationnel des médicaments ;

Soulignant que les initiatives mondiales destinées à élargir l'accès aux médicaments essentiels devraient suivre le principe de l'usage rationnel des médicaments et inclure l'observance par les patients ;

Préoccupée par le peu d'attention et de ressources consacré au problème de l'usage non rationnel des médicaments par les prescripteurs, les dispensateurs et les consommateurs ;

Soulignant la nécessité d'une approche globale, durable, nationale et sectorielle pour promouvoir l'usage rationnel des médicaments ;

Reconnaissant que le financement des médicaments et les modalités de paiement des prestataires peuvent avoir des conséquences non négligeables sur l'usage rationnel et qu'il faut mettre en place des politiques appropriées de financement des soins de santé ;

Reconnaissant qu'il peut y avoir, dans tout le système de santé, des incitations à utiliser les médicaments de façon non rationnelle, par exemple dans certaines circonstances donnant lieu à des conflits d'intérêts ;

Préoccupée du fait que les ventes directes au consommateur ou par le biais d'Internet peuvent conduire à un usage non rationnel des médicaments ;

Convaincue qu'il est temps que les gouvernements, les professions de santé, la société civile, le secteur privé et la communauté internationale s'engagent, notamment en apportant des ressources suffisantes, à promouvoir l'usage rationnel des médicaments ;

1. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres :¹

1) d'investir suffisamment dans les ressources humaines et de prévoir un financement adéquat afin de renforcer la capacité institutionnelle d'assurer un usage mieux adapté des médicaments tant dans le secteur public que dans le secteur privé ;

2) d'envisager de créer et/ou de renforcer, selon les besoins, une autorité nationale de réglementation pharmaceutique et un programme national complet et/ou un organe pluridisciplinaire associant la société civile et des organismes professionnels, pour surveiller et promouvoir l'usage rationnel des médicaments ;

¹ Et les organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant.

- 3) d'étudier la possibilité de développer, de renforcer et de mener à bien, selon le cas, l'application d'une liste de médicaments essentiels dans l'ensemble des prestations des fonds d'assurance existants ou nouveaux ;
 - 4) de mettre au point des programmes de formation sur l'usage rationnel des médicaments, de consolider ceux qui existent déjà et de veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans les programmes de formation de tous les professionnels de la santé et étudiants en médecine, y compris leur formation continue, le cas échéant, et de promouvoir des programmes d'éducation du grand public à l'usage rationnel des médicaments ;
 - 5) de promulguer une nouvelle législation ou de faire respecter la législation existante pour interdire la promotion inexacte, trompeuse ou contraire à l'éthique de médicaments, de surveiller la promotion des médicaments et de mettre au point et d'appliquer des programmes qui fourniront des informations indépendantes et dénuées de caractère promotionnel sur les médicaments ;
 - 6) d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et programmes nationaux, y compris des recommandations cliniques et des listes de médicaments essentiels, selon que de besoin, pour améliorer l'usage des médicaments, en mettant l'accent sur des interventions plurielles destinées aux secteurs public et privé de la santé et intéressant les prestataires et les consommateurs ;
 - 7) d'envisager de développer et, au besoin, de renforcer la capacité des commissions pharmaceutiques et thérapeutiques hospitalières à promouvoir l'usage rationnel des médicaments ;
 - 8) d'élargir au niveau national les interventions durables mises en oeuvre avec succès au niveau local ;
2. PRIE le Directeur général :
- 1) de renforcer le rôle de direction et de sensibilisation factuelle de l'OMS en ce qui concerne la promotion de l'usage rationnel des médicaments ;
 - 2) en collaboration avec les gouvernements et la société civile, de consolider l'appui technique de l'OMS aux Etats Membres lorsqu'ils s'efforcent de créer des organes nationaux multidisciplinaires chargés de surveiller l'usage des médicaments ou de les renforcer le cas échéant, et de mettre en oeuvre des programmes nationaux relatifs à l'usage rationnel des médicaments ;
 - 3) de renforcer la coordination de l'appui financier et technique international pour l'usage rationnel des médicaments ;
 - 4) de promouvoir la recherche, notamment la mise au point d'interventions durables pour l'usage rationnel des médicaments à tous les niveaux du secteur de la santé, public comme privé ;
 - 5) de susciter la discussion entre les autorités sanitaires, les professionnels de la santé et les patients sur l'usage rationnel des médicaments ;

6) de faire rapport à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé et ultérieurement, tous les deux ans, sur les progrès réalisés, les problèmes rencontrés et les nouvelles mesures proposées pour la mise en oeuvre des programmes de l'OMS destinés à promouvoir l'usage rationnel des médicaments.

(Douzième séance, 29 janvier 2007)